

A

**CONVOCATION DU  
CONSEIL COMMUNAL**

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le jeudi **04 octobre 2007 à 20 heures** à la maison communale.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

**ORDRE DU JOUR :**

*Première – ~~deuxième~~ – ~~troisième~~ convocation.*

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

ART.L1122-11. Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins dix fois par an. Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

ART.L1122-12. Le conseil est convoqué par le collège communal.

Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

ART.L1122-13§1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3 ...

ART.L1122-15. Le bourgmestre ou celui qui le remplace préside le conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

En séance publique :

- 1° Procès-verbal de la séance précédente
- 2° Arrêtés de police : ratification
- 3° Règlements complémentaires de police : décisions
- 4° Composition de la Fabrique d'église de Denée : information
- 5° Fabriques d'église : compte 2006 : avis
- 6° Fabriques d'église : modification budgétaire 2007 : avis
- 7° Fabriques d'église : budget 2008 : avis
- 8° Fabrique d'église d'Annevoie : vente de deux terrains : avis
- 9° Répartition du capital-périodes : décision
- 10° Travaux d'électrification du lotissement communal « A l'Agauche » : décision – ratification
- 11° Travaux d'égouttage du village d'Haut-Le-Wastia : décompte final : approbation
- 12° Travaux forestiers extraordinaires 2002 : reboisement à Haut-Le-Wastia : liquidation des subsides : décision
- 13° Travaux forestiers extraordinaires 2007 : décisions
- 14° Coupe ordinaire de bois 2008 : décision
- 15° Acquisition d'un tracteur de tonte pour le service de la voirie : décisions
- 16° Acquisition d'une pelle multifonctions pour le service des travaux : décisions
- 17° Acquisition de mobilier de plaines de jeux pour les villages de Bioul (complément) et de Denée : décisions
- 18° Travaux de réfection du mur du cimetière de Bioul : décisions
- 19° Taxe communale sur les terrains non bâtis dans un lotissement non périmé : décision
- 20° CPAS – compte 2006 – bilan – compte de résultats : approbation
- 21° CPAS : modifications budgétaires 2007 : approbation
- 22° Projet Câble Wallonie – cession TVD – approbation de l'opération : décisions
- 23° Programme communal d'actions en matière de logement 2007-2008 : ratification
- 24° Plan Mercure 2007-2008 : appel à projets – éclairage public : ratification
- 25° Livraison de repas scolaires dans les écoles communales : décisions
- 26° Mise en conformité incendie de l'école communale d'Anhée : emprunt sous la garantie du service général des infrastructures privées subventionnées : décision
- 27° Règlement général de police : amendement relatif à la lutte contre les chiens dangereux : approbation
- 28° Modifications budgétaires 2007 : décision
- 29° Transaction immobilière : décision
- 30° Installation d'une C.C.A.T.M. – règlement d'ordre intérieur : décisions

31° Pour le Groupe A.C. : à la demande de M. le Conseiller P.  
PLUYMERS : création d'un passage pour piétons à Anhée, Chaussée  
de Dinant

32° Pour le Groupe A.C. : à la demande de Mme la Conseillère V.  
GILLES : chiens dangereux

33° Pour le Groupe A.C. : à la demande de Mme la Conseillère V.  
GILLES : Plan Mercure – décision

34° Pour le Groupe A.C. : à la demande de Mme la Conseillère V.  
GILLES : Taxe sur les terrains non bâtis

35° Pour le Groupe A.C. : à la demande de Mme la Conseillère V.  
GILLES : occupation des salles

A huis clos :

36° Personnel enseignant : disponibilité pour convenances  
personnelles : ratification

37° Personnel enseignant : mises en disponibilité : décision

38° Personnel enseignant : désignations temporaires : ratification

PAR LE COLLEGE :

La Secrétaire Communale,  
F. SEPTON

Le Bourgmestre,  
L. PIETTE